



PONT DE L'ARCHE

Pont de l'Arche MAG



n°61
JANVIER 2022

Toute la ville dans la poche !



DISPONIBLE GRATUITEMENT



Vaccinés ! ET TOI, C'EST POUR QUAND ?

Toute personne qui souhaite se faire vacciner est invitée à se rendre sur le site DOCTOLIB pour s'inscrire sur les créneaux d'ouverture. Puis de se présenter à l'horaire de son RDV, munie de sa carte d'identité et de sa carte vitale sur le site de vaccination choisi.

Où me faire vacciner ?

Lieu d'accueil :

Centre de vaccination Val-de-Reuil : Salle Omnisport
« La Détente », Chaussée du Parc (sous la Grande Rue)
27 100 Val-de-Reuil

Antenne vaccination : Château de Tournebut - rue Tournebut
27 940 Le Val-d'Hazey (Aubevoye)

- MAIRIE - 19 rue Maurice Delamare 27340 Pont de l'Arche
Tél : 02 32 98 90 70 - Fax : 02 32 98 90 89.
Ouvert au public du lundi au vendredi de 14h à 17h (19h le mardi)
www.pontdelarche.fr / mairie@pontdelarche.fr / www.facebook.com/pontdelarche/
- Services Espaces verts - 02 35 23 50 62 - frederique.renault@pontdelarche.fr
- Communication - 02 32 98 90 81 - isabelle.delamare@pontdelarche.fr
- Police Municipale - 02 32 98 90 82 - police.municipale@pontdelarche.fr
- Service bâtiments 02 35 23 50 62 - bruno.lefebvre@pontdelarche.fr
- Secrétariat des élus - 02 32 98 90 76 - anne.delafosse@pontdelarche.fr
- Développement durable - developpement.durable@pontdelarche.fr
- Direction cadre de vie - 02 32 98 90 72 - alexandre.martin@pontdelarche.fr
- Direction pôle population - 02 32 98 90 75 - emmanuel.sannier@pontdelarche.fr
- Le Tremplin - 02 32 98 90 90 - letremplin@pontdelarche.fr
- Maison France services - 02 32 98 90 90 - accueil.MFS@pontdelarche.fr
- Déchèterie Pont de l'Arche, Chemin de la Procession
Ouverte mardi et jeudi de 9h à 11h45. Mercredi, vendredi et samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45. Fermée le lundi.
- Services Seine-Eure Agglo : www.agglo-seine-eure.fr / Tél. 02 32 50 85 50
- Service propreté et déchets - Tél. 02 32 50 85 64 / proprete.urbaine@seine-eure.com
- Service Mobilités - Tél. 02 32 50 86 16
- Service Transitions - Tél. 02 32 63 63 18
- SEMO - www.semo-mobilite.com

SOMMAIRE

- 3 Edito
- 4-5 Projets 2022
- 6-7 Tout en images
- 8-9 Budget
- 10-11 Recensement de la population 2022
- 12 Commerce et économie
- 13 Etat civil
- 14 Libre expression
- 15 Agenda
- 16 Petites villes de demain

L'équipe de Pont-de-l'Arche magazine. Directeur de publication : Richard Jacquet - Rédacteurs : Richard Jacquet, Marie-Claude Lauret - Photos magazine : ville de Pont de l'Arche, André Roques - Photos magazine : Ville de Pont de l'Arche, André Roques - Conception & maquette : Libre équerre Caudebec lès Elbeuf 02 35 81 04 44 - Impression : IRS (27670 Bosc Roger en Roumois) - Imprimé sur du papier recyclé sans chlore - Tirage : 2 500 exemplaires - Dépôt légal à parution - Disponible aussi depuis www.pontdelarche.fr





Une belle année, **tous ensemble**

C'est certainement ce que nous pouvons nous souhaiter de meilleur, et c'est que l'équipe municipale trace comme cap pour l'année qui débute. Partager des moments de convivialité, échanger sur les projets de la ville en cours et à venir, construire des actions au bénéfice du plus grand nombre.

Alors bien sûr, cette nouvelle année ne commence pas comme nous l'aimerions. Pour se protéger et protéger celles et ceux qui nous sont chers, nous devons renoncer à des moments que nous aimons.

Si nous sommes lassés et parfois exaspérés d'une situation qui dure depuis bientôt deux ans, nous connaissons bien maintenant la méthode pour affronter des vagues de contamination, pour préserver les plus fragiles et permettre à nos soignants d'accueillir leurs patients dans des conditions correctes. Maintenir le respect des gestes barrières bien sûr et poursuivre la vaccination du plus grand nombre sont nos meilleures armes à défaut d'avoir éradiqué ce virus.

Mais une nouvelle année, c'est aussi de nouvelles espérances. Alors, je veux croire à une sortie de cette situation.

Avec les élus du Conseil municipal, avec les agents de la ville et du CCAS, nous avons l'objectif de transformer nos espérances en réalités.

L'année qui s'est achevée a connu de belles réussites et de grandes promesses et nous comptons bien transformer de nouveaux essais en 2022. « Pont de l'Arche Magazine » vous présente les priorités des 12 prochains mois et je souhaite, dès que la situation nous le permettra, vous proposer un nouveau rendez-vous. Le « Forum des Archépointains » aura vocation de vous informer sur l'avancement des projets et recueillir vos propositions pour améliorer votre quotidien dans la ville.

Ce nouveau magazine vous présente également le budget de la ville, adopté à l'unanimité, lors de la séance du conseil municipal du 13 décembre.

Des échéances importantes jalonnent également 2022. L'année débutera avec les opérations de recensement de la population et 8 agents recenseurs viendront à votre rencontre. Le printemps connaîtra 4 dimanches d'élections, en avril pour la présidentielle et en juin pour les législatives. Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales, je vous invite à faire vos démarches en mairie ou sur www.service-public.fr

Et puis, si ce n'est pas encore fait, je vous encourage vivement à télécharger gratuitement la nouvelle application « Pont de l'Arche » (disponible sur App Store et Google Play) sur vos smartphones pour avoir toute la ville dans la poche.

Je vous souhaite une belle année, pleine d'espérances, d'épanouissements et de réussites.

Très sincèrement.

Richard Jaquet

Maire de Pont de l'Arche



**Prochain
Conseil Municipal**

Lundi 14 mars
à 18h30 en mairie
ou à l'Espace des
Arts'Chépointains.

La séance est ouverte
au public

Facebook LIVE :
le Maire en direct :
mardi 1^{er} mars 18h30

Permanences

Le Maire, Richard
Jaquet, assure ses
permanences
le mardi de 17h à 19h,
sur rendez-vous au
02 32 98 90 76

Retrouvez toutes
les infos et suivez
l'actualité sur



**Téléchargez l'appli
Pont de l'Arche sur
android ou IOS.**

Vous venez
d'emménager sur la
commune, faites-
vous connaître en
contactant le service
communication au
02 32 98 90 81 ou
[isabelle.delamare@
pontdelarche.fr](mailto:isabelle.delamare@pontdelarche.fr)



Quoi de neuf pour 2022

Pas besoin de boule de cristal pour imaginer l'année qui vient... La ville trace son chemin et déroule un programme ambitieux, à l'image des nombreuses réalisations de 2021. Coup d'œil sur les projets dont vous devriez entendre parler cette année.

L'année 2022 confirme donc la trajectoire annoncée par Richard Jacquet lors du rapport d'orientations budgétaires. Au-delà des éléments financiers, le Maire a présenté les objectifs à atteindre sur les 4 grandes priorités municipales ; la ville nature, attractive, solidaire et collaborative.



Solidaire, éducative et sportive

La ville et le Centre Communal d'Action Sociale portent de nombreux projets et l'important travail mené sur la résidence autonomie les Pins aboutira cette année à un programme de réhabilitation très généreux, de plus de 5 millions d'euros. Ces travaux devront se dérouler en tenant compte des résidents et apporteront plus d'accessibilité, plus de modernité, plus de confort avec un traitement énergétique ambitieux. Le projet permettra également de mettre en place un nouveau partenariat avec l'association l'Oiseau bleu, pour l'inclusion dans le logement d'adultes autistes en situation de travail.

Le centre social « le Tremplin » poursuivra son développement avec l'arrivée d'une nouvelle équipe, France Services proposera des animations thématiques sur les domaines du quotidien et le CCAS lancera à la rentrée

2022 le dispositif « Pass Loisirs ». Dans le même temps, la ville et Mon logement 27 programment une nouvelle opération immobilière qui viendra remplacer les locaux du Tremplin, devenus vétustes.

Dans le volet éducation, les travaux de toiture de l'école doivent s'achever au printemps avant de lancer une réflexion sur les cours d'écoles. La ville a aussi décidé de financer de nouvelles activités patinoires et un challenge sur le thème de la science et à l'automne 2022, le département livrera le nouveau collège qui sera mis à disposition des élèves et de leurs professeurs.

Au printemps, c'est aussi la plaine des sports de la forêt qui sera à l'honneur pour rebaptiser les terrains et lancer le parcours running pour une ouverture plus large de ce bel espace sportif de plein air.



Nature

Notre ambition est intacte pour améliorer notre cadre de vie et pour faire de notre commune un territoire exemplaire, engagée pour la nature et participer à la réalisation des objectifs de développement durable.

Des engagements et des actes avec des études en cours pour améliorer la sobriété énergétique de nos bâtiments, comme nous le faisons à la résidence des Pins, dont les études prévoient une réduction de 60% de notre consommation énergétique.

Avec le soutien de l'agglomération, la ville mettra en œuvre et communiquera à destination des habitants sur la gestion différenciée des espaces verts, favorable à la biodiversité. Nous

Attractive

L'attractivité de la ville ne se dément pas et les nombreux projets en cours confirment le rayonnement de Pont de l'Arche. L'espace culturel s'élève peu à peu et devrait ouvrir à la fin de l'année 2022. Avec les agents de la collectivité, des habitants pourront s'associer au projet pour mener des ateliers à la médiathèque, selon les souhaits de chacun. Le festival Môm'En Jazz reviendra en 2022 mais ne sera pas programmé en février comme habituellement, en raison des restrictions sanitaires actuelles. Nous poursuivons l'accompagnement aux montages de projets et la mise en relation pour l'ouverture de commerces, dont certains très attendus.

La préservation de notre patrimoine se poursuit avec le montage du plan de financement des travaux de l'église et une première phase de travaux importante au Bailliage en vue de sa réouverture au public.

Le développement de la Seine à vélo va transformer peu à peu la ville pour un tourisme « NATURE » et nous préparons le camping pour recevoir le label Accueil vélo.

Enfin, le début de l'année sera marqué par le lancement des travaux du pôle petite enfance à côté de la gendarmerie qui sera livré dans le courant de l'année 2023.



Collaborative... et citoyenne

C'est, vous le savez, le projet de la ville et nous développerons de nouvelles solutions pour vous informer, pour échanger et pour imaginer le fonctionnement de la ville ensemble. Déjà la ville travaille sur des nouveautés, dans le prolongement de l'appli mobile déployée en décembre 2021, avec un site internet plus adapté aux attentes.

Les élus proposeront « le forum des Archépointains » pour évoquer plusieurs grands projets de la ville ou tout simplement le quotidien, poursuivront et développeront les visites de quartiers, organiseront l'accueil des nouveaux habitants, la cérémonie de remise des cartes électorales aux plus jeunes et des rendez-vous facebook live.

La participation citoyenne sera largement impulsée grâce aux actions du centre social « Le Tremplin », la transformation de l'association ATLEA pour accueillir tous les habitants souhaitant mettre en œuvre des actions ou des chantiers participatifs et la création d'un conseil municipal des jeunes est en projet. Enfin, sur le modèle des fêtes de voisins, la ville favorisera les initiatives de quartiers pour organiser la rue aux enfants partout dans la ville.



lancerons des premiers tests de végétalisation au cimetière pour améliorer la qualité paysagère de ce lieu de mémoire, où aucun produit phytosanitaire n'est plus utilisé et qui laisse des adventices poussés malgré les efforts d'entretien de chacun.

Les opérations nature seront poursuivies et amplifiées (un arbre, une naissance, le permis de végétaliser, les jardins partagés) et un grand week-end accueillera le festival de développement durable au mois de mai.

Notre ambition se dirige également vers une

ville sûre et propice à la préservation de la santé avec la finalisation du « Grenelle de la mobilité et de la sécurité routière », le développement de la zone santé et bien-être, chemin de la procession avec l'ouverture de la maison de santé à la rentrée 2022 où encore le travail important mené par le service de restauration pour intégrer dans les achats de la restauration scolaire les attendus de la loi EGALIM (au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques).





La rétro de l'année 2021

Pont de l'Arche obtient le label « Territoire engagé pour la nature ». Il vient récompenser le programme ambitieux de la ville : actions Zero phyto, une naissance, un arbre, le permis de végétaliser, le programme de sciences participatives ... La ville entre dans le dispositif « Petites villes de demain » qui offre de nouvelles opportunités et permettront un programme d'accompagnement sur mesure de l'Etat, de la Région, du Département ou de l'agglomération Seine-Eure et de nombreux autres partenaires.



Janvier

Candidature de la ville au programme "Petites villes de demain" (Voir page 16)

Février

Démarrage de la réhabilitation de la résidence Les Lupins



Mai

Visite de chantier de la construction du nouveau collège

Juin
Le 1^{er} festival du développement durable du 17 mai au 12 juin,



Juin

Le grand bal du collège à l'Américaine



Juillet
Fête de la Sainte-Anne



Août
Emploi JEUNES - Signature
des 10 contrats Parcours
Emploi Compétences (PEC)

Septembre
Forum des associations
Visite du clocher



Octobre
Pose de la 1^{ère} pierre de la future Maison de santé de la SCI MEDINKI.
Pose de la 1^{ère} pierre de l'Espace Culturel en présence de Michel Bussi.
Inauguration de la Maison France services au Tremplin.



2021, c'est aussi

- 10 Bureaux municipaux
- 17 Commissions municipales
- 6 Conseils municipaux
- 87 Délibérations
- 29 Décisions du Maire
- 4 Conseils d'administration du CCAS
- 8 Commissions permanentes du CCAS
- 4 Visites de quartier
- 36 Permanences du Maire
- 112 Personnes reçues
- 2 LIVE Habitants «Le direct avec le Maire»
- 11 Permis de construire
- 70 Déclarations de travaux
- 16 Mariages
- 16 PACS
- 29 Avis de naissances
- 3900 Abonnés à la page Facebook
- 689 Téléchargements de Néocity (depuis le 1er décembre 2021) / 16 Signalements
- Installation d'un panneau digital sur la Place Aristide Briand
- 4 Editions du Pont de l'Arche MAGAZINE



Décembre
1^{er} décembre : Lancement de
l'application citoyenne Néocity !
16 décembre : remise du Label
Territoire engagé pour la Nature



Comment décrypter le budget de la commune ?

Le Conseil municipal a voté en décembre le budget de la ville pour 2022.



Le montant du budget de la ville représente la somme de 4 694 508€, fonctionnement et investissement

confondus. Il comprend toutes les dépenses à caractère général, la masse salariale, les contrats de la ville pour le bon fonctionnement de ses équipements, les subventions et participations aux syndicats (EIDM, gymnase), le fonctionnement du groupe d'élus et le service de la dette (remboursement des emprunts).



Les dépenses de personnels représentent 56% des dépenses de la ville pour un montant de 2 441 000€. Elles comprennent

les rémunérations des personnels titulaires et contractuels et l'ensemble des charges patronales. La ville compte à ce jour 44 agents titulaires et 18 agents contractuels.



Les subventions aux associations et aux syndicats sont budgétées pour un montant de 297 962€ réparti pour 77 962€ pour les

subventions aux associations, pour 138 000€ pour le syndicat de l'école de musique de danse et de théâtre et 82 000€ au syndicat du collège pour la gestion du gymnase. La ville verse par ailleurs une subvention d'équilibre au budget du CCAS de 67 000€.



Le service de la dette représente le remboursement du capital et les intérêts versés sur la période. Il correspond pour l'année 2022 à 315 200€. Son montant est constant malgré l'investissement de l'espace culturel.



Les recettes liées aux impôts sont évaluées pour le budget 2022 à un montant de 1 510 000€. Le Conseil municipal a maintenu au même niveau les taxes locales soit :

Le budget 2022 de la ville en chiffres

Fonctionnement
4,317 M€

Investissement
377 508 €

Le produit des trois taxes locales
1,51 M€

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 43.98% dont 23.74% part communale et 20.24% part départementale.
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties = 68.65%

Les dotations d'Etat sont maintenues dans les prévisions du nouveau budget.



La dotation globale de fonctionnement poursuit sa baisse à 246 000€ (contre 653 000€ en 2013)

mais elle est partiellement compensée depuis plusieurs années par la dotation de solidarité rurale prévue à 225 000€ (134 000€ en 2013). Le délai global de paiement est de 15.6 jours pour un délai réglementaire de 30 jours. La ville affiche de meilleurs résultats que les communes de la même taille.

Le camping municipal fonctionne sur un budget annexe qui permet de valoriser exactement le coût du service. Le budget s'équilibre. La ville n'a de ce ne fait pas besoin de verser de subvention. Le montant des dépenses et des recettes est équilibré à 48 625€ (fonctionnement et investissement cumulés)

Juillet

- Le Maire rédige la lettre de cadrage qui accompagnera la préparation budgétaire des agents et des élus

Juillet à septembre

- Préparation budgétaire entre service et élus

Octobre

- Conférence budgétaire par service
- Ecriture du rapport d'orientation budgétaire

Novembre

- Conseil municipal et débat d'orientations budgétaires
- Dossiers de demande de subvention des associations de la ville



Enfance jeunesse

La ville gère les services du centre de loisirs et de l'Espace Jeunes. Pendant les temps périscolaires et extrascolaires durant les vacances scolaires. Un programme varié d'activité et de projet est proposé aux enfants.

508 750€ = 11.8%

Education



La ville assure l'entretien des bâtiments, met à disposition les agents et attribue les budgets aux écoles (fournitures, sortie scolaires...). La restauration scolaire est également une enveloppe importante du budget afin d'offrir aux enfants une alimentation saine et équilibré.

537 625€ = 12.5%

Aménagements urbains, environnement, tourisme

Ce budget est consacré à l'entretien de tous les bâtiments de la ville, des espaces verts qui représentent une quinzaine d'hectares à entretenir et aux manifestations. Il s'agit également de favoriser un programme ambitieux de réhabilitation des espaces publics et de poursuivre l'amélioration énergétique des bâtiments.

743 093€ = 17.2%

Affaires générales



Ce chapitre comprend le fonctionnement général de la collectivité. Il s'agit des agents en charge de la direction des services, de l'État civil et de l'urbanisme.

1 534 394€ = 35.5%

Communication

Ce service gère au quotidien la communication de la ville, ses manifestations et les grands événements.

73 000€ = 1.7%



Solidarité

Les actions de ce domaine sont fortes et sont portées par la ville en lien avec le CCAS auquel est versée une subvention pour son fonctionnement. La résidence Les Pins contribue à offrir à nos séniors un cadre de vie agréable et dynamique à travers des animations. En 2021, la Maison France services a ouvert ses portes et la résidence Les Pins a préparé son projet de restructuration.

Budget interventions sociales : 275 879€ = 6.4%

Budget CCAS

251 400€ | Investissement : 9 900€

Budget résidence les Pins : 250 700€ | Investissement : 5 908 079,70€ correspondant principalement aux travaux de réhabilitation du bâtiment.

Culture, sports et vie locale

La ville, forte d'un tissu associatif développé, apporte son soutien financier, technique et humain au quotidien pour les associations. Elle entretient également toutes les espaces dédiées aux pratiques (stade, salles de sport, Espace des Arts'Chépointains).

Culture : 310 220€ = 7.2%

Animation et vie locale : 46 500€ = 1%

Sport : 72 000€ = 1.7%

Sécurité



La police municipale participe à de nombreuses missions de sécurisation dans la ville et entretient des relations quotidiennes avec la gendarmerie.

215 539€ = 5.0%

dont 110 319€ participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Décembre

- Commission et conseil municipal avec vote du budget de la ville et du camping
- Les budgets CCAS et Les Pins sont votés en décembre ou en janvier

Janvier à Mars

- Préparation du compte administratif qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées l'année précédente

Avril

- Vote du compte administratif, intégration du résultat dans le budget à travers le vote d'une décision modificative qui vient corriger les inscriptions du budget primitif



à Pont de l'Arche

Recensement

de la population 2022

aura lieu du 20 janvier au 26 février



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

ou auprès de votre mairie.

Quelques données issues des recensements

904
logements
en 1968

1900
logements
en 2021

55%
de résidents
propriétaires

9%
âgés de plus de
75 ans

Combien d'archépontains dans notre commune ?

4200
habitants
environ

La tendance observée serait une stabilisation du nombre d'habitants à environ 4200 personnes au 1^{er} janvier 2022. Cette information est à confirmer avec les résultats de ce recensement qui seront disponibles fin 2022.

Nos agents recenseurs : selon votre adresse, vous serez visité par une de ces personnes. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.



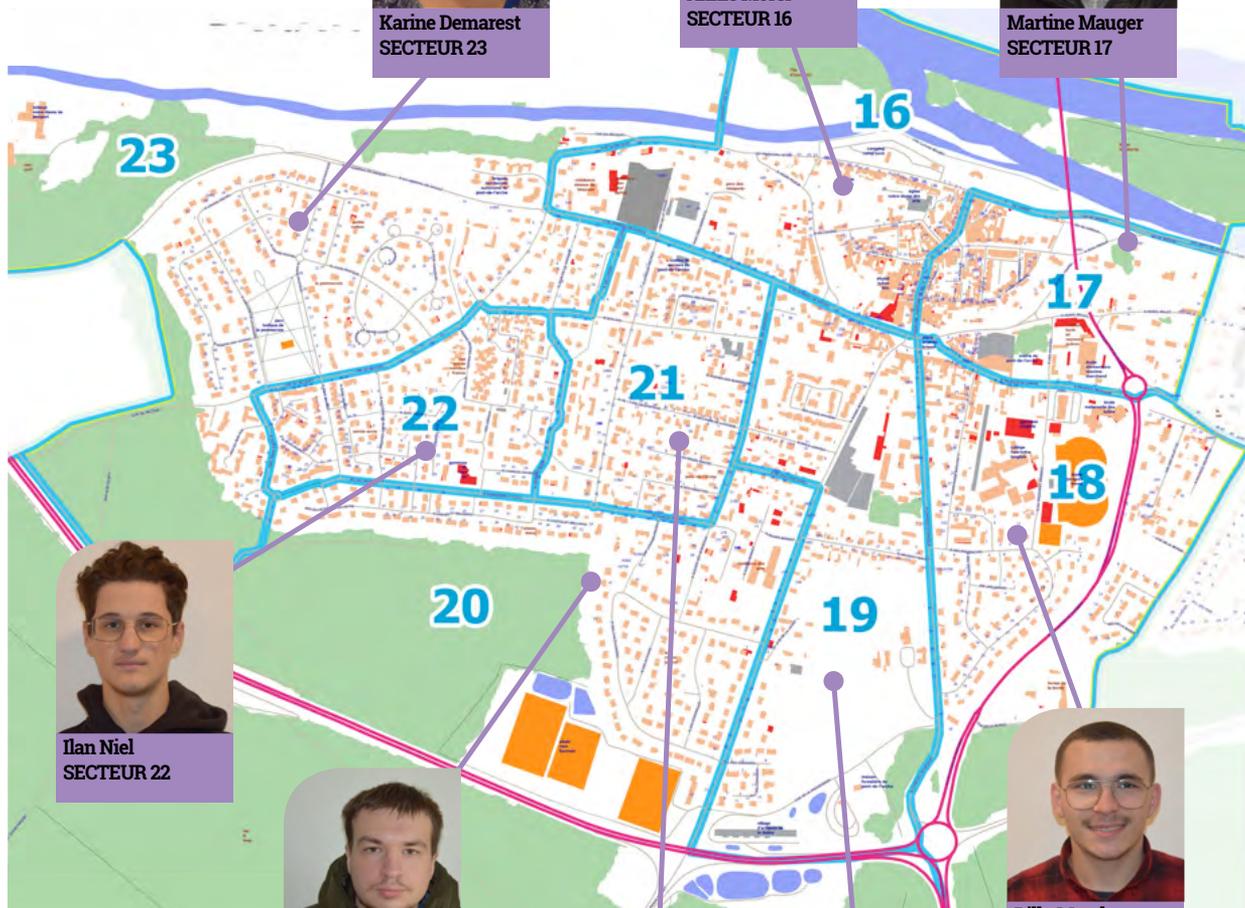
Karine Demarest
SECTEUR 23



Annie Morel
SECTEUR 16



Martine Mauger
SECTEUR 17



Ilan Niel
SECTEUR 22



Dennis Grouard
SECTEUR 20



Ilias Picard
SECTEUR 21



Philippe Petigny
SECTEUR 19



Billy Marcheras
SECTEUR 18



Bienvenue aux nouveaux commerçants !



Liya savons et bougies

Bienvenue à Soraya qui a déjà fait de nombreux adeptes dans sa nouvelle boutique qui a ouvert ses portes le 12 décembre. Liya savons et bougies, vous propose des produits fait-main. Un beau projet familial éco-responsable qui favorise le local et le naturel. Le laboratoire de Soraya se situe à Poses, elle procède à la fabrication le matin et vend ses produits en boutique l'après-midi. Elle a pris un grand soin pour la sélection des matières premières dans le respect de la planète et de notre bien être ! Toutes les huiles et beurres sont bio, la cire sélectionnée est une cire de colza car nous sommes les principaux producteurs et de plus sa demande étant de plus en plus forte, cela provoque une déforestation massive. Les mèches sont en coton et les emballages éco-responsables. Soraya est très heureuse d'être implantée à Pont de l'Arche. Elle vous attend !

La boutique est ouverte du mardi au samedi de 14h à 18h30.
Fermée lundi et dimanche.

liya.savonsetbougies@gmail.com
<https://www.facebook.com/Liya27340>

Marco, pour toujours, associé à la ville

Nous avons appris en fin d'année 2021, la fin de l'activité de l'entreprise Marco après plusieurs décennies d'histoire sur la commune.

D'abord pour les employés et pour les dirigeants de l'entreprise. Le Maire et Albert Naniyoula, adjoint aux solidarités les ont reçus pour leur témoigner tout le soutien de la ville et leur proposer un accompagnement personnalisé grâce à l'espace France Services au Tremplin.

Les équipes sont déjà à leurs côtés pour imaginer des solutions pour chacun, avec la mobilisation des services de l'agglomération Seine Eure et de Pôle Emploi.

C'est un moment douloureux pour les Archépointaines et les Archépointains qui sont nombreux à avoir une histoire avec l'industrie du chausson et de la chaussure et nous devons travailler ensemble pour valoriser cette histoire et ce patrimoine. Nous vous proposerons des initiatives en ce sens dans les prochaines semaines et les prochains mois.

C'est aussi un moment douloureux pour la ville car c'est un pan de son histoire qui s'achève. L'entreprise était le dernier témoignage de l'industrie du chausson et de la chaussure.

Richard Jacquet s'exprimait dernièrement sur le sujet : « Longtemps les territoires ont créé des pôles industriels dans des parcs immenses le long des autoroutes et nous n'avons pas dérogé à la règle. Cela a été bénéfique et a permis de créer des milliers d'emplois. Je crois aussi que nous devons réinvestir les communes et nous travaillerons avec tous ceux qui l'accepteront pour réinventer du développement économique au cœur de nos villes pour ne pas laisser des friches industrielles sans projet ». C'est évidemment la volonté de la ville et s'il est encore trop tôt pour le dire, les élus se mobiliseront pour faire revivre le site Marco et favoriser l'implantation d'une nouvelle activité économique.

**NAISSANCES**

16/12/2021 HAMON Agathe Annick Isabelle

MARIAGES

27/11/2021 LETAILLEUR Jordan Jean Didier Michel - DJIBA Nancy Rama

05/12/2021 LEBAS Christophe Sébastien Arnaud - DIEPPEDALLE Vanessa Régine Véronique

DÉCÈS

30/10/2021 MAISIÈRE Corinne Catherine VIVET 59 ans

03/11/2021 SERY Didier Raymond René 71 ans

12/11/2021 BEL Charles Bernard 87 ans

30/11/2021 COUREL Alice Alfrédine Jeanne DIGARD 92 ans

06/12/2021 PATON Jean Lucien 91 ans

07/12/2021 SOTTO Serge 79 ans

27/12/2021 CANDELA Gabrielle Alexandrine DELAMARE 85 ans

Message de Charles Bel

« Je remercie de tout mon cœur ceux qui m'ont permis de rire dans cette vie qui semble perdre cette joie, si précieuse, qui fait du bien à tout âge, à toute le monde. »

Charles BEL, décédé le
12 novembre 2021

Listes électorales 2022

vous pouvez vous inscrire jusqu'au 4 mars 2022 !

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Service-Public.fr vous propose différentes démarches pour vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 14h à 17h.

Le mardi jusqu'à 19h - Tél : 02 32 98 90 70



Questions d'avenir

L'engagement des élus et des agents de la collectivité est entier pour répondre aux défis qui sont devant nous. Il s'est traduit par un travail de fond pour préparer le budget 2022, voté à l'unanimité le 13 décembre.

Plusieurs dizaines d'heures auront été nécessaires, depuis la lettre de cadrage adressé par le Maire aux élus et aux services, à l'été 2021.

Adjoint, Conseillers municipaux en charge d'une délégation et techniciens, ont préparé leurs demandes en évaluant au plus juste, leurs dépenses et leurs recettes. Ont suivi les conférences budgétaires à l'automne pour arbitrer entre le souhaitable et le réalisable.

Parallèlement, se construit le rapport d'orientations budgétaires qui doit éclairer les élus sur la situation de la collectivité, sur les trajectoires des dépenses et des recettes, sur les frais de personnel, sur la dette ou encore les investissements. C'est un temps essentiel car il participe à la transparence et à la pédagogie indispensable dans la gestion de fond public.

La ville a également proposé 2 samedis de formation aux élus pour mieux décrypter le budget, comprendre les mécanismes, les leviers d'actions. Le cycle de préparation se sera conclu par le travail de groupe et en commission pour présenter les inscriptions budgétaires, ligne par ligne. La méthode choisie traduit la volonté du groupe Questions d'Avenir de rechercher la participation du plus grand nombre pour sortir des postures basiques d'une majorité et d'une opposition, en respectant nos différences qui font la singularité de chaque groupe.

Les membres de Questions d'Avenir vous présentent leurs meilleurs vœux et vous invitent à construire la suite de l'histoire en nous rejoignant

Rejoignez-nous et contactez-nous sur facebook / Pont de l'Arche - Questions d'avenir
Par Courriel : questionsdavenir27@gmail.com
Par Courrier : 35, rue Charles Michels
27340 Pont de l'Arche

Pont de L'Arche Ensemble

Dans un moment de grande fragilité sur fond de crise sanitaire et sociale, nous venons de subir encore une année difficile.

Nous aurions souhaité que la Municipalité s'engage davantage auprès des acteurs de la vie économique locale. Si consommer local est une priorité, nous avons pu comprendre que le commerce n'a pas vraiment été soutenu.

Sur le plan associatif, nous proposons d'ouvrir le débat pour créer un fonds d'aide spécial afin de soutenir globalement le tissu associatif et les clubs en difficulté, en allant bien au-delà du simple maintien des subventions allouées pour traverser cette crise historique.

Nous déplorons, comme l'ensemble des acteurs associatifs et économiques, l'immobilisme de la Municipalité ainsi que l'absence d'idées alternatives pour soutenir nos commerces, nos associations et amortir les impacts de cette crise.

Parlons aussi de nos aînés, depuis deux ans, ils subissent l'isolement, l'oubli et font les frais de restrictions qu'ils acceptent difficilement.

Ensemble, il nous faut élaborer des pistes pour que malgré la crise tous puissent rompre avec l'oubli et retrouver un peu plus de bonheur. Enfin, nous formulons le vœu pour l'année 2022 d'anticiper une méthode fixant un cap clair renforçant le bien vivre ensemble en cette période si particulière.

En cette nouvelle année, PONT DE L'ARCHE ENSEMBLE, vous souhaite le meilleur pour vous et vos proches.

Hervé LOUR, pour le groupe
www.pontdelarche-ensemble.com
Sur Facebook : Pont De L'Arche Ensemble
Par mail : herve.lour@gmail.com

Démocratie Archépontaine

Comme chaque année nous avons participé au Débat d'Orientation Budgétaire. DA a donné son avis en s'appuyant sur cette réflexion concrète : le budget de la Ville s'élève à 4,7 millions/an, soit 391000€/mois pour assurer l'ensemble des charges municipales, le financement des projets et le remboursement des emprunts. Si nous ramenons cela à la tenue des comptes d'un ménage avec des revenus de 3100€/mois il n'aurait qu'un reste à vivre d'environ 160€/mois avec un endettement maximum.

La grosse différence c'est qu'un ménage planifie l'avenir de ses enfants, alors que la municipalité n'anticipe pas la situation des générations futures (impôts...)

Nous n'aurions pas fait les mêmes choix que la majorité, nous avons affirmé que la priorité était de trouver des marges budgétaires supplémentaires (investissement immobilier vecteur de revenus, renégociation de contrat...). Cela permettrait des choix politiques propres à la Ville et pas uniquement la réalisation de projets biberonnés aux subventions de la Région ou de l'Agglo. Il faut cependant louer l'effort de transparence (formation aux finances publiques et détail du budget en commission préalable). Nous avons donc voté le budget 2022, même si nos idées sont différentes.

Soyons heureux, la ville sera bientôt riche d'un grandiose Centre Culturel qui s'élève devant les regards ébahis des passants !

Remercions les jeunes Archépontains qui ont animé le Centre-Ville pendant cette période de fêtes et la créativité renouvelée des services techniques.

DA vous souhaite une belle année 2022, que vos espoirs se réalisent !

Sur Facebook : [DemocratieArchepontaine](https://www.facebook.com/DemocratieArchepontaine)



février

Samedi 5 - 10h - Ciné Marmots - Une minute de science SVP (à partir de 9 ans) - Bibliothèque du Château
Réservations : bibliotheque@pontdelarche.fr - Entrée gratuite

Samedi 26 - Soirée - Espace des Arts'Chépointains - Association Big Dap
06 40 88 87 89

Dimanche 27 - Espace des Arts'Chépointains - Loto - Association Big Dap - 06 40 88 87 89

mars

Samedi 5 - 10h - Ciné Marmots - Les contes de mon enfance (à partir de 2 ans) - Bibliothèque du Château
Réservations : bibliotheque@pontdelarche.fr - Entrée gratuite

Samedi 5 et dimanche 6 - Espace des Arts'Chépointains - Bourse aux vêtements - Amicale du personnel communal - 06 80 53 23 59

Samedi 12 mars - de 10h à 12h Repair Café : apprendre à réparer son vélo. Château, Jardin des loisirs, rue du Général de Gaulle. Association ATLEA - 06 14 27 59 34

Samedi 19 - Concours de belote - 8€ - Ouvert à tous - Club du 3^e Age
02 35 23 17 95

Samedi 19 - Cérémonie en hommage aux victimes de la guerre d'Algérie - Monument aux Morts Place du Souvenir - 02 32 98 90 81

Samedi 12 - Impro Show - Acapella - Entrée 5€ - 06 61 70 25 23 - acapella.impro@hotmail.fr

Mercredi 23 - Collecte don du sang - 11h à 18h - Espace des Arts'Chépointains

Samedi 26 - 10h - Conte musical - Voyage dans le monde des affabules avec G. Alix (à partir de 3 ans) Bibliothèque du Château
Réservations : bibliotheque@pontdelarche.fr - Entrée gratuite

CONCOURS

Jardins fleuris & Potagers 2022

Ce concours fait depuis longtemps le bonheur des habitants, et c'est une jolie manière de mettre en valeur sa maison, de montrer ses talents de jardinier, de donner une belle image de sa ville et de s'engager pour la nature ! Ce concours a pour objectif de récompenser vos actions en faveur de l'embellissement de la commune, du développement durable et de la préservation de la biodiversité.

Seront pris en compte par le jury :

- La qualité de la floraison et l'originalité : harmonie des formes, des couleurs, des volumes, et des contenants.
- Le choix et la diversité de la palette végétale : utilisation des plantes annuelles, vivaces, arbustes, bulbes d'été, arbustes fruitiers, plantes mellifères, légumières...
- Toutes les pratiques écologiques qui font faire des économies et respectent l'environnement : zéro phyto bien sûr car leur utilisation par le grand public est interdite depuis le 1er janvier 2019, choix des espèces locales et

adaptées, plantes mellifères, accueil de la biodiversité, paillage, système d'arrosage économe, récupération de l'eau de pluie, compost.

Le jury est composé d'élus du conseil municipal et d'agents de la collectivité qualifiés. Le concours est ouvert à tous, particuliers et commerçants, à l'exception des membres du jury et du conseil municipal.

Un sachet de graines de prairie fleurie vous sera remis au moment de votre inscription ainsi qu'une brochure de sensibilisation.

Deux formules pour vous inscrire !

Soit par courriel à espacesverts@pontdelarche.fr en laissant votre Nom/Prénom, adresse, téléphone et courriel, choix de votre catégorie ou en remplissant le bulletin ci-dessous

Jardins fleuris & Potagers 2022

Coupon d'inscription obligatoire à déposer en Mairie au Service communication avant le 31 mars 2022

CATÉGORIE 1
 Jardins, fenêtre et balcons fleuris

CATÉGORIE 2
 Potagers

CATÉGORIE 3
 Commerces

M/Mme

Adresse

Téléphone

Mail



Petites villes de demain

PONT DE L'ARCHE

Par étapes

JANV-2021

Candidature de Pont de l'Arche au programme «Petite ville de demain» porté par l'Etat

AVRIL 2021

Pont de l'Arche est sélectionnée pour sa centralité

DURANT 18 MOIS

Les élus, les services et les habitants qui le souhaitent élaborent un programme d'actions.

EN OCTOBRE 2022

La ville signera avec l'État et les partenaires financeurs une ORT : opération de revitalisation du territoire (= programme d'actions), valant engagements financiers.

JUSQU'À 2026

La ville pourra pour dérouler son plan d'actions, avec son chef de projet, les services, les partenaires financiers et les citoyens.

COHÉSIONS-SOLIDARITÉ
ESPACES-
ET-ÉQUIPEMENTS-PUBLICS
MOBILITÉ
LOGEMENTS-PUBLICS
PATRIMOINE-HABITAT
TOURISME
ENVIRONNEMENT-CULTURE-
RABLE-À-LA-SANTÉ
ÉCONOMIE-
COMMERCE



Qui

vous dit que ce programme va correspondre

à vos attentes ? Vous !

Pour les habitants de la commune c'est une nouvelle occasion de s'exprimer.



CONTACT :
pvd.pontdelarche@gmail.com
Tél.06 45 56 20 80

Je veux participer !



VOS INITIATIVES

Un projet, une idée ?
Besoin d'accompagnement ?
Venez vers nous !

[Rubrique «Prenez la parole»]

CONCERTATION D'USAGE

Des sondages bimensuels sur l'application et Facebook

[Rubrique «Sondage»]

LE COMITÉ CITOYEN

15 habitants représentatifs (âge, profession, acteurs associatifs...) pour agrémenter, compléter, tester donner son avis en exclusivité.

[sur candidature]

APPEL À PARTICIPATION SUR FB, LE SITE ET L'APPLICATION DÈS LE 30 JANVIER !